

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

44ème année — numéro 537

1^{er} Juin 1990 — 100 Francs CFA

LA DIPLOMATIE BENINOISE : GRANDEUR ET DECADENCE

La diplomatie de notre pays a été mise en cause à la « Conférence Nationale » et nous essayons aujourd'hui de nous interroger sur ce que le nouveau régime démocratique peut attendre des diplomates béninois !

Sur le plan des relations internationales, l'Etat de droit en devenir chez nous constitue une garantie et une valeur sûre pour nos partenaires étrangers dans la mesure où il assure la permanence et la continuité de l'Etat.

Désormais donc, il existe chez nous des conditions objectives pour que la diplomatie reprenne ses droits et que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération soit restitué à sa vocation première de vitrine et de miroir de l'image de marque de notre pays. Dans le document produit par notre collectif en guise de contribution à la Conférence Nationale, on lit ce qui suit, et je cite : « Notre diplomatie se doit aujourd'hui plus que jamais de répondre aux légitimes aspirations de notre peuple et de s'adapter aux nombreuses et profondes mutations qui ne cessent de marquer la communauté internationale à l'approche de l'an 2000 ». fin de citation.

par



Joseph-Louis HOUNTON
Ministre Plénipotentiaire
Ancien Ambassadeur au Canada

Le contexte du renouveau démocratique devrait nous permettre d'adopter des attitudes et des orientations nouvelles en vue d'une conduite plus saine et plus efficiente de l'action diplomatique de notre pays.

Force est cependant de reconnaître que la politique extérieure ne peut valoir que ce que valent les hommes et les structures chargés de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Notre propos ici est donc de livrer au public quelques éléments de réflexion à partir d'une perception historique de l'évolution de notre maison de 1959 à ce jour. Il s'agit en fait de procéder à une radioscopie de l'état de santé de notre diplomatie.

LES ANNEES FASTES

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a trente-et-un (31) ans cette année. Nous savons qu'à la différence des autres départements ministériels, le nôtre n'a hérité d'aucune structure de la période coloniale. C'était en somme, une création ex-nihilo. Ce qui explique peut-être que notre profession soit si peu connue et que l'activité diplomatique ne soit généralement vue que comme celle d'une coterie de gens évoluant entre deux avions ou entre

(Lire la suite à la page 3)

A L'ECOUTE DU PAPE



LES DEVOIRS

RAPPORT INDISSOLUBLE ENTRE DROITS ET DEVOIRS DANS UNE MEME PERSONNE

Jusqu'ici, nous avons rappelé une suite de droits de nature. Chez l'homme, leur sujet, ils sont liés à autant de devoirs. La loi naturelle confère les uns, impose les autres ; de cette loi ils tiennent leur origine, leur persistance et leur force indéfectible.

Ainsi, par exemple, le droit à la vie entraîne le devoir de la conserver ; le droit à une existence décente comporte le devoir de se conduire avec dignité ; au droit de chercher librement le vrai, répond le devoir d'approfondir et d'élargir cette recherche.

RECIPROCITE DE DROITS ET DE DEVOIRS ENTRE PERSONNES DIFFERENTES

Dans la vie en société, tout droit conféré à une personne par nature crée chez les autres un devoir, celui de reconnaître et de respecter ce droit. Tout droit essentiel de l'homme emprunte en effet sa force impérative à la loi naturelle qui le donne et qui impose l'obligation correspondante. Ceux qui, dans la revendication de leurs droits, oublient leurs devoirs ou ne les remplissent qu'imparfaitement risquent de démolir d'une main ce qu'ils construisent de l'autre.

DANS LA COLLABORATION MUTUELLE

Etre essentiellement sociaux, les hommes ont à vivre les uns avec les autres et à promouvoir le bien les uns des autres. Aus-

(Lire la suite à la page 8)

THEORIES ET PRATIQUES DE LA DEMOCRATIE

par
Théodore HOLO
Agrégé de Droit Public
et de Sciences Politiques

(Page 6)

VERIFICATION DES BIENS DIFFERENCE DE CONCEPTION ET DE METHODE

La commission de vérification des biens sera peut-être remaniée dans sa composition et recevra une nouvelle orientation. Dans les couloirs de la Primature et de certains ministères, la question ne cesse d'être évoquée. Certains voudraient relier cette hypothèse à une opération de règlement de comptes entre professeurs d'université.

Le torchon serait désormais en train de brûler entre le président de la commission de vérification des biens et le Premier ministre. Les rapports entre M. René Ahouansou et M. Nicéphore Soglo, Premier ministre ne seraient pas des plus sereins, mais d'un côté comme de l'autre, on s'efforcerait de ne vider l'abcès que sans tapage inutile.

La conférence de presse interdite de M. René Ahouansou aurait dû servir, selon certains, de détonateur à la crise. Le président de la commission de vérification des biens, quelques jours plus tôt, s'était entretenu avec le Premier ministre. Les dis-

(Lire la suite à la page 11)

LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

TACHES URGENTES DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION

QUEL BILAN ?

« Plus de paroles que d'actions concrètes » disent déjà certains Béninois pour attirer l'attention de M. Nicéphore Soglo sur le lot de questions à régler avant son départ de l'Ex-Hall des Congrès à Cotonou. Les tâches à exécuter concernant des domaines aussi variés que la banque, les entreprises, l'administration douanière, la réhabilitation de l'école béninoise, la réforme judiciaire, ou encore le rétablissement de la régularité dans le paiement des salaires etc.

Trois mois se sont déjà écoulés depuis la Conférence Nationale des Forces Vives du Bénin tenue du 19 au 28 février 1990. Aujourd'hui, le gouvernement de transition que dirige M. Nicéphore Soglo a moins de huit mois devant lui pour exécuter les innombrables et complexes tâches prescrites par les délégués des Forces Vives réunis à l'Hôtel-PLM Alédjo à Cotonou. Un regard retrospectif sur le résultat atteint à ce jour, indique que « le spécialiste des 100 km/h » qu'est le premier ministre est loin de boucler la première partie du parcours. Mais pouvait-il en être autrement si l'on sait le gouffre dans lequel le PRPB, par ses dilapidations, ses spéculations et ses rapines, a plongé le pays tout entier, avec armes et bagages. Tout homme averti et de bonne foi sait que le gouvernement de transition ne dispose pas d'une baguette magique qui permettrait, par enchantement, d'effacer les effets néfastes de 17 ans de totalitarisme et nous guérir en un clin d'œil de tous nos maux.

La régularité dans le paiement des salaires continue de susciter quelques inquiétudes. Le paiement des salaires accuse du retard. Le trésor public, pour parer à toute montée de fièvre, opère des programmations. Les fonctionnaires des services stratégiques (la radio, les forces armées, l'enseignement, la santé, les finances) sont prioritairement satisfaits. Le paiement des salaires se faisant selon le rythme des recettes, certains agents permanents de l'Etat, malgré l'amélioration sensible de la situation, observent un délai d'attente appréciable. Dès lors on se pose une question : le gouvernement de transition pourra-t-il assurer la régularité des salaires jusqu'à la fin du mandat et éponger dans la même période les arriérés de 1988 ? La question est en tout cas d'autant plus actuelle que les nouvelles institutions créées après la Conférence nationale risquent de peser eux aussi sur le budget. Le gouvernement doit aujourd'hui assurer le paiement des 47 milles agents de l'Etat, sans oublier les indemnités et autres primes allouées au personnel non-fonctionnaire du Haut Conseil de la République, de la Primature, de la commission béninoise des Droits de l'Homme etc. Ainsi, on s'aperçoit qu'en réalité, la délicate question de la régularité des salaires est loin d'être réglée. Mais ce qui est réconfortant est que les membres du gouvernement de transition inspirent confiance. Ils pourront jouer sur leurs relations internationales (le premier ministre et le ministre des Finances notamment) pour mobiliser des ressources extérieures. Seule condition pour redonner espoir aux Béninois qui piaffent d'impatience pour leurs salaires de 1988.

UN SYSTEME BANCAIRE NON CREDIBLE

Le second « front de lutte » du gouvernement de transition reste la restructuration du système bancaire et la mise en œuvre d'une politique économique susceptible de relancer les activités de production et de commercialisation. La tâche n'est pas du tout aisée. Le régime défunt avait mis à sac les caisses des banques, provoquant ainsi de graves anémies financières dans les établissements bancaires du pays. Les concours des établissements financiers avaient été accordés sur des bases contraires non seulement à l'orthodoxie bancaire mais également au simple bon sens. La Banque commerciale du Bénin (BCB) par exemple a dévié de ses orientations et octroyait des prêts pour des spéculations immobilières et même pour des opérations hasardeuses, douteuses et même non-identifiables. Une pratique non conforme à la vocation de la banque. Ces financements à haut risque ont pourtant fait l'objet d'âpres débats lors de plusieurs réunions de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Cette institution financière ne cesse de proposer la définition d'une politique de crédit à la fois rigoureuse et progressive. Au Bénin comme dans certains autres pays de l'Union monétaire, tous ces principes élémentaires ont été bafoués. Le laxisme, l'incompétence, le goût pervers du gain facile et l'inconscience professionnelle ont pris le pas sur la rigueur dans le travail pour la défense de la monnaie et de l'intérêt national. Ainsi, les banques ont été saignées à blanc. Des crédits ont été octroyés sans aucun support ni aucune garantie aux familles parentes..., alliées et amies. Toutes choses qui ont conduit au « naufrage » de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), de la Banque Béninoise pour le Développement (BBD). Le cas de la BCB suscite actuellement beaucoup d'inquiétude. Malgré l'opération de sauvetage en cours, tout n'indique-t-il pas qu'elle ne devrait pas tarder à connaître le même sort que ces « consoeurs » ? Actuellement, dans les couloirs de la Primature et du ministère des finances, on s'affaire autour de ce dossier. Les administrateurs provisoires n'ont pas réussi à remettre véritablement la banque sur les rails et leur bilan, aux dires de certains, est des plus modestes. Malgré les conditions favorables, parce que exorbitantes du droit commun et de la réglementation dont ils ont bénéficié, ils n'ont pas pu, apparemment, dominer les pesanteurs béninoises. Sur des créances de 100 milliards environ dont certaines sont vieilles de 10 ans, 7 milliards seulement ont pu être récupérés en 15 mois. Les administrateurs provisoires auront réus-

si tout au plus à reporter l'issue fatale. Mais ils auront fait mieux que la commission « des officiers intègres » qui, après avoir perçu pendant plusieurs mois des primes versées par la BCB, n'ont été capables de recouvrer que des miettes. On comprend dès lors le souci de M. Nicéphore Soglo qui a décidé de monter en première ligne en convoquant le samedi 19 mai dernier les débiteurs de la BCB, de la CNCA et de la BBD. Certes, ces débiteurs ont été sommés de rembourser leurs dettes au risque d'être traduits en justice, mais on devra noter que le problème du recouvrement des créances des banques reste entier. Plusieurs opérateurs économiques et autres particuliers mis en cause ne disposent plus de ressources suffisantes pour faire face au remboursement de leurs dettes. Cela se comprend, puisque certains n'espéraient plus honorer leurs engagements auprès des banques parce qu'ils bénéficiaient de la couverture des dignitaires du régime PRPB. Aujourd'hui les données ne sont plus les mêmes. C'est ce qui explique certainement leur surprise et leur désarroi lorsque le Premier Ministre, sur un ton ferme et énergique, les mettait devant leurs responsabilités.

SOCIETE D'ETAT : LE LOURD FARDEAU DE L'HERITAGE PRPB

Le rançonnement systématique dont ont été victimes les sociétés d'Etat ou société d'économie mixte a largement contribué au désastre économique et financier des entreprises et de l'Etat. A cela s'ajoutent l'incompétence, l'incurie, le laxisme et parfois même la rapacité de certains responsables de sociétés d'Etat et offices produits à la tête de ces unités dites « de production » pour des raisons diverses. Résultat : « Certaines sociétés comme la société nationale pour les industries des corps gras (SONICOG), la société des ciments d'Onigbolo (SCO), la société sucrière de Savé (SSS), la société des engrais du Bénin (SEB), la société nationale des boissons (La Béninoise) présentent aujourd'hui de bonnes perspectives de privatisation » comme l'a, si ironiquement sans doute, déclaré, il y a quelques jours, un expert de la Banque mondiale. Le ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises publiques et semi-publiques a récemment confié à un groupe de journalistes que « la mauvaise gestion de la SONICOG a conduit la société au gouffre tel que la privatisation était inévitable ». Parlant de la SONACI, le ministre Adékoumté a indiqué que le bilan 1989 de la société est déficitaire et que la société elle-même ne présente aucune perspective de survie. A y regarder de près, on se rend compte que toutes ces sociétés sont au bord de la faillite du fait de leur mauvaise gestion par les « envoyés en mission » du régime du PRPB. Si le mal était vraiment connu, alors une question se pose : pourquoi

le gouvernement de transition tarde-t-il à nettoyer, comme Héraclès, les immenses écuries du « PRPB - Augias » que sont nos sociétés et offices d'Etat en procédant au remplacement ou à la reprise en main de ces directeurs généraux qui n'ont pas toujours su résister au cyclone d'un marxisme aussi tonitruant que vorace ? Ceux qui se sont illustrés par des détournements et des malversations de tous genres doivent payer le prix de leur forfaiture. Il est évident qu'en onze mois, on ne saurait réformer tout un système, encore moins toute une politique. Mais il importe d'imprimer un son nouveau, une cadence et un rythme nouveaux, un sang nouveau à des structures gagnées par la sclérose, le doute, la crainte ou l'immobilisme. Le gouvernement de M. Nicéphore Soglo, à défaut de pouvoir engager des actions novatrices définitives, devrait, autant que faire se peut, accélérer l'allure et conduire la réalisation du Programme d'Ajustement Structurel pour les entreprises avec plus d'allant. Car aujourd'hui, et après trois mois de direction des affaires publiques, force est de constater que la santé financière des entreprises ne s'est pas améliorée. Les contestations se multiplient. Les ouvriers et employés réclament vainement que les « cadres défallants » soient écartés ou repris en main pour certains afin qu'ils s'adaptent aux exigences du renouveau démocratique. L'arrivée des techniciens compétents et intègres à la direction de ces entreprises permettrait d'opérer des réformes ou de poursuivre efficacement celles entreprises pour le redressement économique dans le cadre du PAS. Ce volet est d'autant plus important que la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (PIB) reste faible et stagne aux environs de 10 % depuis plus d'une dizaine d'années. La situation de dégradation prolongée dans laquelle vivent la SCO et les SSS est telle que la production actuelle est incapable de couvrir les besoins d'une partie du marché nigérian comme il était initialement prévu. Ainsi ces sociétés, lentement, mais sûrement, avancent inexorablement vers leur fermeture si aucune mesure énergique n'intervient.

L'ENSEIGNEMENT : UNE CRISE REPORTEE

Les membres du gouvernement de transition peuvent se frotter les mains. Après avoir partiellement surmonté les obstacles sur les autres fronts, le Premier Ministre et les membres du gouvernement ont réussi à repousser la crise scolaire et universitaire. Les enseignants du supérieur, massivement appelés aux commandes, ont semblé-til rangé certaines des revendications qu'ils ont constamment agitées pendant les dernières années de l'ère PRPB. Et comme pour éteindre la flamme de toute action éventuelle de rébellion dans ce milieu, le gouvernement s'efforce de revoir les primes et autres

(Lire la suite à la page 11)

ION

LA DIPLOMATIE BENINOISE : GRANDEUR ET DECADENCE

(suite de la première page)

deux cocktails arborant cravates et pochettes souvent assorties !

Image plutôt amusante mais qui traduit la méconnaissance d'une institution à laquelle on a tôt fait de coller le label « d'affaires étranges » en attendant que les diplomates eux-mêmes ne deviennent étrangers aux affaires !

Fort heureusement, c'était l'époque où l'Afrique de l'indépendance commençait à faire ses premiers pas sur la scène internationale. La diplomatie africaine naissante avait déjà enregistré de grands talents et de véritables célébrités telles que :

— **Quayson Sackey**, Premier Ministre des Affaires Etrangères du Ghana de Kwame N'Krumah et également premier africain des années 60 à occuper le fauteuil de Président de l'Assemblée Générale de l'OUA.

— **Diallo Telli**, Premier Ministre des Affaires Etrangères de la Guinée de Sékou Touré et également premier Secrétaire Général de l'OUA.

— **Tom M'Boya**, Premier Chef de la diplomatie de Jomo Kenyatta, pour ne citer que ceux-là.

Notre pays n'était pas en reste. Il avait aussi ses gros canons et le **Docteur Emile Derlin Zinsou** était incontestablement de ceux-là. Orateur d'une rare éloquence et doté d'une belle plume, sa maîtrise des questions de politique tant nationale qu'internationale s'était déjà affirmée dans les mouvements de jeunesse tels que la WAY (Association Mondiale de la Jeunesse) dans le journalisme de combat, au Sénat français et dans les différentes formations panafricaines de la période de la Loi-cadre. Ministre des Affaires Etrangères sous le Gouvernement PDU, il se retirera volontairement de la course au poste de Premier Secrétaire Général de l'OUA au profit du Guinéen Diallo Telli. Mais l'organisation continuera de lui devoir de nombreuses contributions de poids dont l'inclusion dans sa charte du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. J'ai eu d'autres occasions de constater personnellement que la réputation du Docteur Zinsou n'était pas surfaite. Mais c'est au Canada où j'ai été Ambassadeur pendant six ans que j'ai pris la mesure de son envergure internationale. Madame Jeanne Sauvé, Président du Parlement Canadien, puis Gouverneur Général et vice-Reine du Canada n'avait pas assez de mots élogieux pour montrer son admiration et sa grande considération pour notre compatriote qu'elle avait connu autrefois dans le cadre des activités de l'Association Mondiale de la Jeunesse, alors qu'elle était étudiante à Paris.

Un autre compagnon de route du Docteur Zinsou, **Feu Me Louis Ignacio Pinto**, Avocat, ancien Sénateur et ancien

Président de la Cour Suprême, s'est également illustré sur la scène internationale en tant que premier Représentant Permanent du Dahomey aux Nations unies et plus tard Juge à la Cour Internationale de Justice.

J'ai plaisir à évoquer ce souvenir pour avoir été intimement lié au succès de la candidature de Me Pinto à la Cour Internationale de Justice. Même avant cela, alors que j'étais encore tout jeune garçon, il m'arrivait de me glisser dans le prétoire du tribunal de Cotonou pour le voir plaider aux côtés des grands avocats qu'étaient alors Mes Crespin, Bartoli et consorts. Le Parquet d'alors était l'actuelle Préfecture de l'Atlantique à Cotonou.

Je retrouverai plus tard aux Etats-Unis cet homme qui se distinguait toujours par sa grande classe. Avec le costume gris rayé impeccable et le nœud papillon légèrement incliné, il avait toujours autant de présence que de prestance. J'étais alors Premier Secrétaire à la Mission Permanente du Dahomey à l'ONU. Candidat à la Cour Internationale de Justice en 1968, Me Pinto avait des concurrents de taille dont un Juge Indien qui avait à son avantage de nombreuses publications sur diverses questions de droit international. Me Pinto n'avait pas les mêmes prétentions, mais il n'en était pas moins considéré et respecté. Et puis disons à l'actif des gouvernants d'alors, qu'ils savaient prendre les moyens nécessaires pour favoriser l'accession des cadres compétents et méritants à la fonction publique internationale.

Quant au professeur **Albert Tévoédjrè**, une de ses connaissances qui ne manque pas d'humour aurait dit de lui : je cite : « Quand on célèbre son anniversaire le jour même de la naissance de Luther, on ne peut avoir un destin banal » fin de citation. C'est une confiance que j'emprunte à Monsieur Albert Tévoédjrè lui-même. Je l'ai tirée de son livre « Mes certitudes d'espérance » qu'il m'a aimablement dédié à Ottawa alors qu'il y était l'invité d'un colloque.

Effectivement, Albert Tévoédjrè est à lui seul tout un monument. Tour à tour, premier ministre de l'Information du Dahomey, Fellow de la très célèbre Université Harvard, Professeur de Science Politique à Chicago, à la Sorbonne, à Abidjan en Côte d'Ivoire pour finir Directeur Général Adjoint du Bureau International du Travail (BIT) à Genève. Aujourd'hui, il se consacre presque entièrement aux problèmes du développement dans le Tiers monde avec le Centre Panafricain de Prospective Sociale qui a déjà drainé chez nous de grandes rencontres internationales sur cet important sujet.

On pourrait parler aussi de **feu le Docteur Alfred Quenum**, Professeur agrégé des Facultés de médecine qui fut pendant 20 ans Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Afrique.

Et n'oublions pas **feu le Docteur Gabriel Lozès** qui a également marqué de son empreinte les années fastes de notre diplomatie. Et bien sûr, **Spéro Stanislas Adotévi**, son pétillant directeur de cabinet dont j'évoque toujours avec plaisir les jocosités et les jobards dans « Négritude et Négrologues ».

Ensemble avec les autres, ces éminents compatriotes constituaient des modèles à suivre pour nous autres, plus jeunes à l'époque. Nous tirions fierté de l'intelligence et de l'envergure de ces aînés qui faisaient l'admiration et forçaient le respect de nous tous. Les jeunes universitaires que nous étions rêvions de pouvoir suivre leurs pas. C'est peut-être là qu'il faut situer la naissance de beaucoup de vocations pour les relations internationales et la chose diplomatique.

Notre Ministère des Affaires Etrangères dont le premier titulaire fut le **Maitre Oké Assogba**, était logé à Porto-Novo dans des locaux de fortune attenants au palais de la Présidence qui n'était autre que l'ancienne résidence des Gouverneurs.

Le diplomate, ce nouveau type de fonctionnaire, avait plutôt bonne réputation. Il était considéré avec respect, admiration et même envie. L'action diplomatique était conduite selon une déontologie bien observée ; la hiérarchie était scrupuleusement respectée : chacun était à sa place, il y avait véritablement un esprit de corps. N'eussent été pour quelques cas où on pouvait déplorer une certaine tendance à la cooptation ou à la spécialisation pour les missions à l'étranger ou encore un certain snobisme qui vouait un culte au diplôme obtenu en France par rapport aux autres parchemins — (mais c'était là un phénomène d'après l'indépendance que l'on retrouvait aussi bien dans l'armée que dans les autres corps de l'Etat) — on pouvait dire que tout allait pour le mieux dans notre diplomatie.

En quelques années, nous pouvions nous enorgueillir de posséder un corps d'élite de professionnels chevronnés, expérimentés et rompus à la tâche :

— **Désiré VIEYRA** : Secrétaire Général. Après un séjour au Cameroun et ailleurs on le retrouvera en Côte d'Ivoire comme chargé de mission auprès du Président Directeur Général d'Air Afrique. Il est aujourd'hui chargé de mission à la Primature.

— **Obed PESSOU** : Ministre Plénipotentiaire à Paris.

— **Albert AUTIE** : les premiers passeports diplomatiques portent sa signature.

— **Servais AKOGNI** : On le retrouvera à l'Organisation des Nations unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

— **Emmanuel KOUKOU** : Secrétaire Général.

— **Achille ELISHA** : Il a refusé une affection à Haiti pour rejoindre l'administration Française. On le verra dans les Représentations Françaises à New York, (ONU), à Montréal (OACI), Sao paulo (Consulat de France).

— **Gaston de SOUZA** : Conseiller à Paris, il quittera la diplomatie très tôt pour le monde des affaires.

— **Maxime Léopold ZOLLNER** : C'est l'énarque du groupe. Il succédera à M. Louis Ignacio Pinto à la tête de la Représentation Permanente du Dahomey à l'ONU.

— **Gratien POGNON** : Grand débateur à tu et à toi avec plusieurs Chefs d'Etat. Il a été conseiller à Paris, chargé d'affaires à Washington, Secrétaire Général Adjoint de l'OUA, puis Ambassadeur à Bruxelles avant de claquer la porte en 1975.

— **Gilbert MEHOULOKO** : Conseiller à Paris. Il fera les frais de la révolution de 1963 puisqu'il sera déclaré persona non grata par les autorités françaises.

— **Wilfrid de SOUZA** : Il sera tour à tour Conseiller à Paris, Secrétaire Général du Ministère, Ambassadeur à Washington et New York, puis à Paris avant que Ehuza ne le contraigne à aller se chercher un poste aux Nations unies sur le quota français.

— **Virgile TEVOEDJRE** : Le fonceur intrépide et infatigable. C'est le prototype du diplomate pour qui il n'y a pas plus d'obstacle infranchissable que de mission impossible. Après le cabinet d'Oké Assogba, il sera nommé Ministre-Conseiller à Washington, puis Ambassadeur à Kinshasa, Bonn, Bruxelles avant de finir à la CNUCED. Aujourd'hui il se remet courageusement d'une hémiplegie.

— **Tiamou ADJIBADE** : C'est le diplomate de carrière dont le cheminement aura été le plus régulier.

Après avoir dirigé de haute main les Organisations Internationales pendant de longues années, il sera ensuite Secrétaire Général du Ministère, Ambassadeur à Washington et New York, puis à Bonn et enfin Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

— **Huguette ACHARD** : C'était le premier élément féminin du groupe, Conseiller à New York et à Paris, la Révolution de 72 la trouvera au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qu'elle devra quitter malgré elle pour l'enseignement. Elle vit actuellement en France.

— **Guillaume EGUE, Théo da SILVA et Charles AGBO** — j'ai réservé pour la fin ces noms qui se sont identifiés aux grandes heures du Protocole Dahoméen et Béninois.

Ces noms n'évoquent certainement pas grand chose pour nombre de nos jeunes collègues. Mais c'était bel et bien là le premier contingent des ca-

(Lire la suite à la page 4)

LA DIPLOMATIE BENINOISE

(Suite de la page 3)

dres pionniers de notre diplomatie naissante.

Dans le même sillage, on peut citer Cyrille Sagbo, Jacques Adandé, Bernardine do Régio, Antoine André, Théophile Ahoyo, Guy Landry Hazoumé, sans oublier bien entendu, Paulette Agboton, Béatrice Gilel et le couple Savodéa.

Une chose les caractérisait tous : C'étaient des perfectionnistes. Ce qui se faisait devait être bien fait.

A la tête de tout ce monde trônait Jules Laventure, le Secrétaire Général par excellence. De père antillais et de mère béninoise, c'était un pur produit de l'administration coloniale, un véritable technicien du langage. Il peut s'enorgueillir de n'avoir jamais laissé passer en dix ans un courrier avec une faute de style ou une coquille grammaticale.

Jusqu'en 1970, les postes diplomatiques avaient été presque exclusivement confiés à des hommes politiques, la seule exception étant la nomination en 1967 de Maxime Léopold Zollner à la tête de notre Représentation Permanente aux Nations unies et de notre Ambassade à Washington, en remplacement de son oncle Louis Ignacio Pinto devenu entre temps Président de la Cour Suprême avant d'être élu Juge à la Cour Internationale de Justice de La Haye.

Au lendemain de l'indépendance, il n'y avait pas de Diplomates de carrière, parce que la politique extérieure dépendait de la puissance coloniale. La tendance à utiliser des Diplomates non professionnels était donc un phénomène ponctuel qui ne peut être érigé en règle. Et puis, il y a toujours eu cette constante que ce sont des personnalités de haut niveau et d'une probité morale éprouvée que l'Etat utilisait pour le représenter, des personnalités que l'Etat voulait honorer de façon toute spéciale pour des services rendus à la Nation. C'est ainsi que notre pays a eu à la tête de nos représentations diplomatiques d'éminents compatriotes dont nous n'avons que des raisons d'être fiers :

- Marcellin Sourou Migan Apithy : Ambassadeur à Paris
- Emile Derlin Zinsou : Ambassadeur à Paris
- Louis Ignacio Pinto : Ambassadeur aux Etats-Unis et à l'ONU
- Emile Poisson : Ambassadeur à Paris et à Bruxelles
- Michel Ahouanmènou : Ambassadeur à Paris
- Marcel Dadjo : Ambassadeur à Bonn
- Nicolas Ewagnignon : Ambassadeur à Haïti et à Bonn
- Augustin Azango et Gustave Goudjo : Ambassadeurs à Accra
- Paul Fabo : Ambassadeur à Kinshasa
- Adamon Fassasi et Luis Angelo : Ambassadeurs à Lagos
- Cyrille Faboumi : Ambassadeur à Bruxelles et à la CEE
- Daouda Badarou : Ambassadeur à Paris.

Mais au fur et à mesure que le pays était pourvu de cadres diplomatiques, la tendance à utiliser des non professionnels tendait à décroître. Et cette tendance s'observe également dans les pays développés tels que les Etats-Unis où récemment encore les diplomates de carrière revendiquaient la direction des postes diplomatiques. Après tout les diplomates n'ont jamais demandé à se faire nommer Chefs d'Etat Major des Forces Armées.

Les premières revendications des diplomates visaient donc à faire accéder auprès des Autorités politiques le principe selon lequel l'accès au poste d'Ambassadeur était l'aboutissement normal de la carrière. Nous n'avions pas de syndicats. Car à l'époque, certains corps de l'Etat tels que la Magistrature, la Diplomatie tout comme l'Armée et la Police n'étaient pas censés se doter de structures syndicales.

Cependant, nos revendications connaîtront un premier succès à partir de 1970 lorsque le Conseil Présidentiel consentira à accorder deux postes sur sept (7) aux hommes de la carrière à savoir Washington et Kinshasa. Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération était également autorisé à porter le titre d'Ambassadeur.

Nous en étions là lorsqu'éclata la révolution du 26 octobre 1972. Les diplomates béninois avaient applaudi à son avènement et accueilli avec enthousiasme le discours-programme de politique nouvelle d'indépendance nationale du 30 novembre 1972. De par l'obligation de réserve qui lui est faite, le diplomate peut ne pas paraître révolutionnaire. Le type même du diplomate est un homme sage, stylé et subtil qui ne peut pas dire n'importe quoi, n'importe comment. Il incarne parfaitement ce dicton de chez nous qui s'articule ainsi : Houn non do hometon mè tcho ye non tou atan wéwé. Peut se traduire comme suit : « Le sang qui irrigue mon corps est rouge cependant que le crachât de ma bouche est blanc » ou encore « Je sais garder ma sérénité cependant que ça bouillonne en dedans de moi ». Ce que les non-initiés interprètent à tort comme de l'hypocrisie diplomatique : mais on ne prendra jamais le diplomate en défaut de n'être pas patriote ou nationaliste, car il n'est à l'aise dans sa profession que lorsqu'il sait que son pays est aimé et respecté.

Or, avant 1972, nous n'avions pas toujours des raisons d'être fiers de notre pays. L'instabilité politique y était devenue chronique et notre image de marque s'en était trouvée bien ternie. Donc, en 1971 déjà, dans un document intitulé « Réflexion sur la Politique Extérieure du Dahomey », nous exprimons nos préoccupations face à la politique d'aplatissement de notre pays et à son alignement systématique sur le camp occidental, au mépris de toutes autres possibilités de coopération. De 1960 à 1972, nous avions des Ambassades dans les seuls pays ci-après : France, RFA, Belgique, Etats-Unis, ONU, Canada, Haïti (qui sera fermé en 1967 avec le tournage au Bénin du film « Les Comédiens » sur la dictature duvaliériste), Nigeria, Ghana, Zaïre.

Pas une seule Ambassade en Europe de l'Est, en Asie ou en Amérique Latine.

Dès 1965, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération avait été transféré à Cotonou dans l'immeuble des ex-Chargeurs-Réunis, aujourd'hui Ministère du Travail et des Affaires Sociales à côté de l'ex-Etat Major à Wlacondji. C'est là que nous trouvera le Commandant Michel Alladyé, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Gouvernement Militaire Révolutionnaire arrivé au pouvoir en 1972. « Nous autres militaires, devait-il déclarer, nous ne sommes pas des politiciens. Nous sommes venus seulement pour remettre le pays en ordre. Aidez-nous à réussir cette tâche nationale » fin de citation. Il n'en fallait pas plus pour que tous les cadres d'alors se missent au travail avec autant d'acharnement que de dévouement, à tel point que le Chef de l'Etat lui-même, généralement avare de compliments, n'a pas pu s'empêcher de décerner un satisfecit à notre Ministère.

Nous étions redevenus fiers de notre corporation pour laquelle nous voyions se dessiner les plus belles perspectives à la faveur de la politique nouvelle d'indépendance nationale. Nous avions une politique extérieure de dignité nationale, des cadres compétents et des ressources suffisantes pour sa mise en œuvre.

L'ERE DU TOURBILLON

Mais voici que tout d'un coup, de façon brutale, 1975 sonna le glas de la diplomatie béninoise. Le charme était rompu. 1975 restera dans les annales comme l'année des horreurs. Cette année-là, quelque chose s'est cassé ; une brèche a été ouverte que personne n'a réussi à colmater à ce jour. La liquidation de l'ancienne politique à travers les hommes, telle que prônée par le Discours-programme, va atteindre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de plein fouet. On ne saura jamais en quoi certains anciens de la maison avaient démerité pour être soudainement exclus du Département et mis à la disposition du MISON d'alors pour être utilisés comme agents de bureau dans les Préfectures ou comme enseignants. Rétrospectivement, on se rend compte que c'était la politique de l'humiliation de l'intelligence pour faire place à la médiocrité. C'était la politique du « ôte-toi que je m'y mette ».

Cyrille Sagbo, alors Secrétaire Général du Ministère, sera envoyé à la Préfecture de l'Atacora à Natitingou, comme agent de bureau ! Michel Emmanuel Koukoui, alors Directeur des Organisations Internationales se retrouvera à la Préfecture du Zou à Abomey. Lui n'en rattrapera pas puisqu'il succombera quelques mois plus tard à une affection d'urémie faute de soins adéquats, laissant une famille nombreuse avec de jeunes enfants. Son adjoint Ayité Kpakpo sera gardé à la Préfecture de l'Atlantique à Cotonou pour s'occuper de diverses régies dont une unité de fabrication d'aliments de volailles !

Pour ma part, je commencerai ma traversée du désert à la Préfecture du Mono à Lokossa. On m'occupera

à de menus travaux dont la création de la Société des Transports du Mono, aujourd'hui baptisée SOTRAMO.

La tentation est grande de se raconter lorsqu'on est sûr d'être lu. Je n'essayerai pas d'y résister, car l'expérience a prouvé que lorsque l'on se tait dans notre pays, d'autres parlent à votre place et ce n'est généralement pas à votre avantage ! A Lokossa, j'ai vu passer deux Préfets qui auraient pu être mes étudiants si j'avais choisi de faire carrière dans l'enseignement. D'abord, Guy Mory Boukary qui est devenu tour à tour Conseiller d'Ambassade à Moscou, Ambassadeur à Bucarest et aujourd'hui Ambassadeur à Bonn et Mama Sanni Gomina Préfet, Ministre etc... On voyait nettement que des consignes strictes avaient été données pour qu'on ait à l'œil le dangereux réactionnaire que je devais être. Je recevais des visites inopinées à mon domicile et toutes mes allées et venues étaient épiées et contrôlées. A la fin de 1975, on portera sur mon bulletin de note l'appréciation que voici : « Cadre compétent et travailleur, mais doit s'engager résolument aux côtés des amis de la révolution ». Deux ans plus tard, on me ramènera au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en sous ordre à la Direction Europe alors qu'au moment où je quittais le même Ministère, j'étais déjà Directeur des Affaires Politiques depuis quatre ans ! Mais peu après, l'humiliation sera jugée sans doute insuffisante et, un soir de mai 1978, j'appréhenderai par la voix des ondes que j'étais nommé Chef du District Urbain de Cotonou 5. Cette nouvelle situation durera quatre ans.

Avec un tel itinéraire de tribulations et de torture mentale, personne ne doit être surpris qu'un diplomate de carrière devenu Chef de District malgré lui — encadrant les populations de son district et subissant même l'humiliation de défiler devant la tribune officielle à la tête des militants pour la fête du 30 novembre — soit un candidat tout désigné pour le PRPB auquel, du reste, il était exposé de jour comme de nuit pendant quatre bonnes années de 1978 à 1982.

En fait les seules alternatives étaient soit de se résigner et d'accepter servilement la situation, soit de s'exposer à aller passer un séjour dans l'un des nombreux camps d'internement si l'on n'est pas tenté par l'exil. Car lorsqu'on prend un jeune instituteur pour en faire un Chef de District cela peut être considéré comme une récompense ! Mais lorsqu'on prend un diplomate de carrière, cadre Al avec déjà quinze ans de service pour en faire un Chef de District, c'est tout sauf un cadeau ! Et quand celui-ci est obligé de résider dans la maison prise en charge d'un exilé dit volontaire et que son jeune enfant de 3 ans et 1/2 y pioche une crise un beau matin et décède trois jours plus tard, c'est plutôt un lourd tribut qu'on lui fait payer !

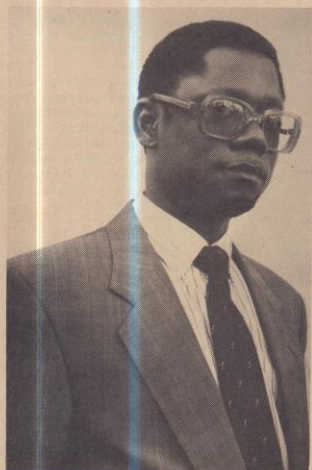
Mais revenons au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. En 1975, on a décapité la corporation des Diplomates et remplacé les anciens par des plus jeunes auxquels on a joint quelques éléments allogènes supposés au point pour apporter à notre diplomatie la note révolutionnaire qui lui manquait.

A ce propos, notre collègue Théophile Houessin a écrit ce qui suit,

(Lire la suite à la page 9)

THEORIES ET PRATIQUES DE LA DEMOCRATIE

par



Théodore HOLO
Agrége de Droit Public et de Sciences Politiques

Aujourd'hui, à l'aube du III^e millénaire, la quête de la démocratie est une donnée constante de la vie des Nations. L'évolution politique de certains Etats laisse croire que la démocratie vient d'être découverte. Or, dès l'Antiquité, Hérodote considérait comme le Père de l'Histoire et de la politologie donne de la démocratie un premier commentaire lorsqu'il fait symboliquement disserter, sur la forme de gouvernement à donner à leur pays, trois princes qui viennent de libérer la Perse de la tyrannie des usurpateurs : Otanès plaide pour la démocratie, Mégabise propose l'aristocratie, Darius qui l'emporta, se prononce pour la monarchie. Thucydide, dans son histoire de la guerre du Péloponnèse rapporte ces propos de Périclès : « Du fait que l'Etat, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie ». Dans le Politique, Aristote observe : « Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté... Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant ».

La justice démocratique consiste dans l'égalité selon le nombre, mais non selon le mérite : si la justice, c'est cela, le « souverain », c'est forcément la masse populaire ; ainsi, dès l'Antiquité, la Démocratie désigne le gouvernement auquel participe l'ensemble des citoyens.

En réalité, le mot démocratie est composé de deux racines grecques, à savoir : « démos » qui veut dire peuple et « cratos » qui signifie : règne, gouvernement, pouvoir. Le terme « démos » couvre dans la Grèce antique, l'ensemble de la population masculine libre, englobant aussi bien les nobles que les membres de la plèbe ou « ochlos », c'est-à-dire, pour reprendre une terminologie contemporaine, les masses populaires. Le noyau en est formé par les citoyens et paysans des communes agraires appelées « démés ». Dès lors, la démocratie dans la Grèce antique peut se définir comme l'exercice du pouvoir par les communes, c'est-à-dire les « démés » réunies en cités ou « polis ». Par ailleurs, Rome durant la période républicaine, avec le rôle développé des comices, a connu aussi la démocratie que le prince a ensuite absorbée à son profit. Ainsi, la démocratie dans l'Antiquité, est un Etat fondé sur l'assemblée du peuple ou « ecclesia ».

Cette idée est reprise par Montesquieu qui, dans l'esprit des Lois (Livre II, chapitre 2), écrit : « Lors-

que, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une Démocratie ». Il est donc légitime d'affirmer que la démocratie antique fournit à la démocratie moderne sa base, à savoir, « la souveraine puissance du peuple en corps », elle préfigure aussi les principes de la liberté, d'égalité et de majorité inhérents au régime démocratique. Il importe donc, avant d'examiner les fondements et les formes politiques de la démocratie, de rechercher les liens entre la démocratie antique et la démocratie moderne.

I — DE LA DEMOCRATIE ANTIQUE A LA DEMOCRATIE MODERNE

De la filiation historique de la démocratie moderne à la démocratie antique, le Recteur Marcel Prélôt, dans son précis d'institutions politiques et droit constitutionnel dégage quatre conséquences :

1) — La démocratie antique, comme la démocratie moderne s'oppose au pouvoir d'un seul. En d'autres termes, de démocratie a pour contraire dialectique l'autocratie. La démocratie en attribuant le pouvoir dans sa totalité à l'ensemble des citoyens, rejette les régimes politiques dans lesquels l'autorité appartient soit à une minorité, cette oligarchie pouvant être ou un gouvernement par la classe sociale réputée la plus digne (aristocratie) ou un gouvernement par les citoyens les plus riches (ploutocratie), soit à une seule personne, cette monarchie pouvant prendre la forme ou d'une monarchie ou d'une tyrannie appelée couramment despotisme. Ainsi le trait commun des démocraties antique et moderne est non seulement la participation des citoyens au pouvoir mais aussi la possibilité donnée à chacun d'accéder aux charges publiques.

2) — A l'instar de la démocratie moderne, la démocratie antique reconnaît la liberté de s'exprimer à toutes les opinions sur la conduite de la cité. Dans les Supplantes, Euripide fait dire à Thésée, héros de la démocratie : « la liberté tient dans ces mots : que celui qui veut donner un bon conseil à l'Etat s'avance et parle ; chacun peut se signaler par un bon conseil ou se taire ». Par ailleurs, Périclès, dans son discours rapporté par Thucydide affirme : « La liberté est notre règle dans le gouvernement de la république et dans nos relations quotidiennes, la suspicion n'a aucune place ; nous ne nous irritons pas contre le voisin, s'il agit à sa tête ».

3) — La démocratie antique, comme la démocratie moderne, place les opinions reconnues libres sur un plan d'égalité. Il n'y a pas d'exclusivité, ni même de privilège. La liberté et l'égalité se confondent et s'expriment par le même mot en grec, « iségoria » c'est-à-dire le droit égal de prendre la parole dans l'Assemblée. Il faut souligner que dans la démocratie antique, l'essentiel est dans le discours, aussi a-t-on pu dire que la souveraineté revient à « la parole éloquente ».

4) — La démocratie antique, comme la démocratie moderne remet la décision à la majorité. Dans le Politique, Aristote observait déjà qu'en démocratie, l'autorité souveraine, c'est la décision de la majorité. En effet, dans la conduite de la cité, tout peut être discuté par tous, tout peut être proposé ou contredit puisqu'existe la liberté d'opinion. Mais lorsqu'après la discussion, il faut prendre la décision, c'est l'opinion qui a obtenu le plus de voix favorables qui l'emportera.

Par ces similitudes, la démocratie antique ouvre la voie à la démocratie moderne, mais elle en diffère, selon Marcel PRÉLOT, sur trois points.

D'abord, la démocratie antique est une démocratie minoritaire. En effet, dans la démocratie antique tout le monde n'est pas citoyen et seule une fraction minoritaire de la population participe à l'exercice du pouvoir. Alors que le régime démocratique moderne est fondé sur l'universalité du suffrage, sont exclues de l'exercice du pouvoir dans la démocratie antique quatre catégories de la population. Ne participent pas à l'exer-

cice du pouvoir les étrangers nommés métèques par opposition aux « barbares ». Il faut dire que dans la Grèce antique, il suffit d'avoir un seul auteur étranger pour être rangé dans la catégorie des métèques qui, non seulement constitue une fraction importante de la population, mais encore joue un rôle économique et intellectuel important dans les villes grecques, les marchés et les ports. Sont également exclues de la gestion des affaires publiques, les femmes, bien qu'elles soient libres. Comme aujourd'hui, les mineurs dans la Grèce antique ne participent pas à la conduite de la cité, mais il semble que les mineurs d'aujourd'hui sont plus jeunes que les mineurs de la Grèce antique. Enfin, les esclaves qui assurent la plus grande partie de la vie économique et dans une certaine mesure aussi, l'administration n'ont pas la qualité de citoyens. Selon la proportion établie par les historiens pour Athènes, la démocratie n'existe que pour 1/10^eme de la population. En effet, dans cette cité-phare de la démocratie antique, 200.000 esclaves, accomplissant toutes les besognes matérielles, permettaient aux 20.000 citoyens de se consacrer aux affaires publiques. D'où le cri désespéré de Rousseau : « Eh quoi ! la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude » !

Ensuite, la démocratie antique est directe. Elle ignore la représentation, c'est-à-dire le mode d'exercice de la souveraineté, consistant pour les citoyens, titulaires de la souveraineté, à déléguer son exercice à leurs élus. Dans le Contrat social (Livre III, chapitre 15) Jean-Jacques ROUSSEAU affirme : « L'idée de représentants est moderne. Elle nous vient du gouvernement féodal... Dans les anciennes Républiques et même dans les monarchies, jamais le peuple n'eut de représentants ; on ne connaissait pas ce mot ». La Grèce antique ne connaissait donc pas ce procédé antithétique à la démocratie directe. Pour décider des affaires de la cité, le peuple, c'est-à-dire la minorité privilégiée de citoyens, s'assemble sur l'« Agora », puis sur la « Pnyx ». C'est donc cette assemblée qui est l'organe souverain. Cette forme de démocratie génère un très grand nombre d'abstentionnistes parmi les citoyens qui naviguent ou habitent au loin. Le peuple au complet ou « démos plétôn » dont la présence est parfois exigée ne compte que 6.000 participants obligatoires, ce qui accentue davantage le caractère minoritaire de la démocratie antique.

Enfin, la démocratie antique n'est pas libérale. Certes, la démocratie antique fait référence à la notion de liberté, mais celle-ci est perçue comme une autonomie politique du citoyen, c'est-à-dire sa participation à la formation de la volonté directrice de l'Etat. Dans son cours de politique constitutionnelle, traitant de la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes, Benjamin Constant note que la liberté des Anciens consiste dans la participation à la direction des affaires publiques ; elle n'implique pas la liberté des Modernes qui est celle du comportement individuel. Le but des Anciens, écrit-il, « était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des Modernes est la sécurité dans les jouissances privées, et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances ».

Malgré son importance, la démocratie antique ne fut qu'un épisode bref et localisé dans l'histoire de l'humanité. Entre elle et la démocratie contemporaine existe une éclipse de 20 siècles durant lesquels l'idéal démocratique n'a survécu que chez quelques intellectuels. Le message évangélique, dépose le germe de la démocratie moderne en enseignant l'égalité de tous les hommes devant Dieu. Dans un épître aux Colossiens Saint Paul proclame : « Dans ce renouvellement, il n'y a plus de Juifs ni de gentils, de circoncis, ni d'incirconcis, ni de Barbares, ni de Grecs, ni d'esclaves ni d'hommes libres ». De l'idée que les hommes sont tous égaux, on peut déduire que nul ne doit commander à un autre sans son accord. Cette idée de démocratie fondée sur la synthèse de la liberté et de l'égalité entre les hommes connaît un essor fulgurant à la fin du 18^eme siècle après les révolutions anglaise (1689), américaine (1776) et française (1789). Ces mutations sociales accouchent

de la démocratie moderne, essentiellement libérale, dont il convient d'examiner les fondements et caractéristiques.

II — FONDEMENTS ET CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉMOCRATIE MODERNE.

La démocratie, c'est selon le président américain Abraham Lincoln, le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Ainsi, la démocratie postule que le peuple est la source du pouvoir. Cette exigence se réalise dans le principe de la souveraineté populaire, c'est-à-dire que dans l'Etat, le pouvoir de commander appartient au peuple. Dès lors, la doctrine démocratique veut essentiellement que le peuple soit le titulaire de la souveraineté et qu'il en reste toujours titulaire, quel que soit l'organe qui exerce cette souveraineté. La souveraineté est essentiellement inaliénable par le peuple. Il est donc permis d'affirmer que la démocratie suppose deux éléments essentiels qui sont : d'une part le suffrage universel, d'autre part la liberté.

A — L'UNIVERSALITÉ DE LA PARTICIPATION

Pour être démocratique, un régime doit assurer quantitativement et qualitativement la participation à la chose publique de l'ensemble des citoyens. La difficulté naît quant à la détermination de ceux qui sont susceptibles d'avoir la qualité de citoyens.

La courbe croissante du peuple est toujours asymptote à la population totale. L'histoire constitutionnelle de la plupart des démocraties nous enseigne que le corps électoral s'en approche de plus en plus sans jamais se confondre avec elle, puisque les enfants mineurs, tout en étant comptabilisés dans la population, ne sont pas encore admis dans la masse des citoyens qui constitue le peuple ou plus exactement le corps électoral. Nous avons déjà observé dans l'antiquité gréco-romaine qu'il suffisait que les hommes libres, nationaux et majeurs puissent exercer leurs droits politiques pour que l'on considérât la démocratie réalisée. Or, dans la plus célèbre et la plus parfaite de ces démocraties, c'est-à-dire Athènes, seul 1/10^{ème} de la population était intéressé.

Le principe du suffrage universel direct est reconnu pour la première fois dans le monde par la constitution française de 1793. L'article 4 de cette constitution dont l'application fut suspendue dispose en effet : « Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt-et-un ans accomplis, — Tout étranger âgé de vingt-et-un ans accomplis, qui domicilié en France depuis une année, — y vit de son travail, — ou acquiert une propriété, — ou épouse une Française, — ou adopte un enfant, — ou nourrit un vieillard, ; — Tout étranger enfin, qui sera jugé par le corps législatif avoir bien mérité de l'humanité, — est admis à l'exercice des droits de citoyens français ». Toutefois, l'universalité du suffrage ne sera généralisée qu'au XIX^{ème} siècle. Cette généralisation du suffrage a pendant de nombreuses années exclu le vote des femmes qui constituent très souvent la moitié et même plus de la population des différents Etats. Le vote des femmes n'est admis pour la première fois qu'en 1869 dans le Wyoming, Etat fédéré des Etats-Unis qui n'adoptera le vote féminin qu'en 1920 tout en demeurant une démocratie. De la même manière, en Grande-Bretagne, berceau de la démocratie moderne, l'élargissement du droit de vote à tous les hommes adultes commence en 1832 pour n'aboutir qu'en 1918 avec la reconnaissance du vote des femmes. Quant à la Suisse, autre modèle de démocratie, elle attendra le référendum du 7 février 1971 pour accepter le principe de la généralisation du vote féminin.

Si le régime démocratique nécessite la participation des citoyens aux choix collectifs, il ne suppose pas un suffrage universel intégral. En d'autres termes, la démocratie existe dès que toute la population adulte d'un pays a le droit de vote, sans qu'aucune fraction, à un moment donné, n'en soit collectivement exclue. L'universalité du suffrage ainsi entendue n'interdit cependant pas le retrait ou le refus du droit de vote à certains individus frappés d'incapacités évidentes ou d'indignités manifestes.

Le suffrage universel n'a de sens que dans la mesure où les citoyens jouent effectivement un rôle décisif dans la conduite des affaires. Or, le peuple n'a

« le pouvoir du dernier mot » que s'il a une réelle liberté de choix.

B — LA LIBERTÉ

Alexis de Tocqueville définissant le gouvernement démocratique écrit ceci : « un gouvernement auquel le peuple prend une part plus ou moins grande. Son sens est intimement lié à l'idée de liberté politique ».

Ainsi, la démocratie n'est pas seulement un régime d'universalité du suffrage, elle est surtout un régime de liberté, car pour que le peuple puisse manifester collectivement son pouvoir, il faut que ses membres soient individuellement libres. Aussi, la plupart des démocraties garantissent-elles à leurs citoyens des libertés publiques qui sont l'expression concrète de la liberté des hommes vivant en société. Cela veut donc dire que dans une démocratie considérée comme le vase d'élection des libertés, les prérogatives des gouvernants, c'est-à-dire ceux qui exercent le pouvoir politique, doivent trouver une limite dans les droits reconnus aux gouvernés. Ces droits s'analysent en libertés de la personne physique, telles que la sûreté individuelle, la liberté d'aller et venir, la liberté et l'inviolabilité du domicile, en libertés de la personne intellectuelle et morale, telles que la liberté d'opinion, la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de la presse... et en libertés de la personne sociale comme le droit de propriété ou la liberté du travail. Sous la pression de la critique marxiste, il est admis aujourd'hui que l'Etat ne doit plus seulement reconnaître aux citoyens la liberté et leur garantir certaines facultés d'agir en s'abstenant de les entraver, il a aussi l'obligation de fournir aux citoyens les plus défavorisés les moyens d'exercer ou de jouir effectivement des libertés proclamées.

La liberté en régime démocratique, c'est aussi la faculté pour tout citoyen « d'être tour à tour gouverné et gouvernant ». Le régime démocratique suppose nécessairement l'alternance démocratique qui est la « faculté juridiquement organisée pour des partis politiques ayant des projets de société différents, de se succéder au pouvoir par le jeu des règles démocratiques de dévolution et d'exercice du pouvoir fondées sur le principe de la souveraineté du peuple ». Il est évident, qu'il ne peut y avoir alternance démocratique sans pluralisme idéologique. En effet, pour être l'expression d'un pouvoir réel, la souveraineté populaire doit être, non une simple adhésion, mais une option aussi large et aussi libre que possible entre diverses opinions ou orientations ouvertement débattues. Ce débat ne peut se réaliser que dans un climat de libre opinion permettant le jeu spontané et concurrentiel des organisations en quête du pouvoir. La liberté d'opinion n'est réellement féconde que si les citoyens — gouvernants et gouvernés confondus — ont l'esprit démocratique, c'est-à-dire le sens du dialogue fondé sur le respect de chaque opinion. Il n'y a donc pas de démocratie réelle sans tolérance, sans la reconnaissance du droit à la différence, expression initiale du pluralisme démocratique.

Les fondements de la démocratie étant précisés, il faudra rechercher les formes que peut revêtir le gouvernement démocratique.

III — LES FORMES POLITIQUES DE LA DÉMOCRATIE

Le gouvernement démocratique est apparu à travers les âges sous deux formes essentielles, à savoir : la démocratie directe et la démocratie semi-directe.

A — LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Le gouvernement direct est théoriquement l'expression la plus pure de la démocratie. La démocratie directe suppose, en effet, que le peuple s'assemble pour légiférer lui-même et statuer, sans intermédiaire, sur la désignation et l'orientation du gouvernement. En d'autres termes, le gouvernement direct suppose « l'Assemblée des citoyens accomplissant elle-même les actes de la vie étatique, votant les lois, élaborant les actes administratifs, rendant les jugements ».

Le gouvernement direct fut la forme primitive de la démocratie. Il a atteint son expression complète à Athènes au siècle de Périclès où le peuple se réunis-



sait au moins une fois par mois pour discuter des affaires de la cité. Cette extrême fréquence des réunions du peuple était favorisée par le fait que les travaux matériels et l'activité économique étaient pris en charge par les métèques et les esclaves qui n'étaient pas membres du peuple. A côté du peuple réuni dans sa totalité, les cinq cents ou « Boulé » sont chargés, sous son contrôle, de la direction des affaires publiques. Les cinq cents, qui ne sont pas des représentants, sont désignés par tirage au sort dont les inconvénients sont corrigés par la docimiasie qui est une enquête de moralité, de civisme et parfois même d'aptitude sur les citoyens appelés à remplir des fonctions publiques.

Aujourd'hui, le gouvernement direct apparaît comme une forme archaïque, périmée de la démocratie. Elle ne survit que dans quelques petits cantons suisses en dépit des tentatives du président Khadafi de l'instituer en Libye, à travers les Comités populaires.

Chaque année, dans le petit canton suisse de Glaris, et les quatre demi-cantons des Appenzell (Rhodes intérieures et Rhodes extérieures) et des deux Unterwalden (Obwald et Nidwald), l'assemblée des citoyens ou « landsgemeinde » reprend directement en main la souveraineté qu'elle a temporairement et très partiellement déléguée à des magistrats représentatifs nommés par elle. Dans ces cantons, les citoyens traitent directement les affaires de l'Etat telles que le vote du budget, et des lois, la désignation des principaux magistrats et de certains fonctionnaires... etc. Toutefois, cette assemblée se décharge de l'administration quotidienne sur des fonctionnaires élus ayant à leur tête le « landammann » qui est une sorte de Président de la République. Il importe de souligner que ces cantons n'ont pu réussir ce type de démocratie qu'en raison de la faiblesse de leur population. Ainsi, dès que la population de Schwytz a atteint 50.000 habitants, ce canton qui s'enorgueillissait d'avoir possédé en 1240 la première « Landsgemeinde » que mentionne l'histoire a dû y renoncer en 1848 en même temps que le canton de Zoug. De la même manière, le canton d'Uri a remplacé sa « landsgemeinde » par le référendum en 1928. Par ailleurs, dans ces petits cantons montagneux de la Suisse, la vie étatique est relativement simple, à raison de la compétence de l'Etat fédéral qui allège d'autant celle du canton et de l'exiguïté du territoire cantonal qui donne aux affaires publiques l'allure de questions d'intérêt local.

Ces deux conditions liées à la faiblesse de l'étendue du territoire et à celle de la population sont des éléments déterminants de la démocratie directe. Ne connaissant pas encore les haut-parleurs, Aristote pouvait se demander avec raison devant une cité trop vaste : « Quel homme s'y ferait entendre le moins d'avoir les poutres d'un stentor ? » Aussi, les démocraties contemporaines — qui sont plus étendues et plus peuplées que les Cités grecques s'orientent-elles vers le gouvernement semi-direct.

B — LA DÉMOCRATIE SEMI-DIRECTE

Le gouvernement semi-direct qui s'est surtout développé au XX^{ème} siècle apparaît comme un amendement au régime représentatif en vue d'assurer au

(Lire la suite à la page 10)

EMMANUEL NE SERA PAS BAPTISE LE 26 MAI... IL SERA FÉTICHEUR !...

Somé, à 6 km de Calavi, 1er mai à 19h, chrétiens et catéchumènes sortent de la mission. Ils viennent de commencer le mois de Marie par la récitation du chapelet entrecoupé de chants à la Vierge. La nuit ne va pas tarder à venir. « Emmanuel, veux-tu accompagner Romaine chez elle, il va faire nuit ? »

Emmanuel accepte, prend la jeune fille, catéchumène elle aussi, et la dépose à Ouéga-Baga non loin de la maison de ses parents. Il fait nuit. Emmanuel revient tranquillement quand il est brusque-

ment jeté à terre. Un groupe d'hommes l'entoure, le frappe, l'empoigne. Emmanuel hurle, pleure, supplie...

Alexandrine, qui habite près du couvent des féticheurs, a vu Emmanuel revenir seul à bicyclette. Elle entend les pleurs et reconnaît la voix de son cousin : « MANOU !!! » Elle sort dans la nuit et suit le groupe à distance. Elle voit les hommes jeter Emmanuel à terre, ils le déshabillent et, à coups de pieds le font entrer au couvent. Elle pousse des cris... on la poursuit mais elle réussit à rejoindre la maison à travers champs.

Belle histoire écrite par un missionnaire pour les « Annales de la Propagation de la Foi » vers les années 1900 pour apitoyer les bien-faiteurs français ?

NON ! Ceci s'est passé sur la paroisse d'Abomey-Calavi, sur la route qui va de Togba à Ouéga le

1er mai 1990 vers 20h. Emmanuel, 20 ans, est catéchumène de 3ème année à Somé. Le 24 avril dernier, il a passé son examen de catéchisme et a été admis pour le baptême et la première communion.

En pleine nuit à 0h 30, le catéchiste vient me réveiller à la mission : « Mon Père, ils ont attrapé Emmanuel et l'ont enfermé au couvent des féticheurs ! Je vous amène Simon qu'ils veulent attraper aussi mais qui a réussi à s'enfuir. »

Toute la journée j'ai couru voir les féticheurs, demander du secours à la gendarmerie... Rien à faire, ils ne veulent pas relâcher Emmanuel. Le 3 mai il « danse » déjà avec le fétiche. Je vois le chef féticheur de la région ; il est incapable de rendre le captif : « Nous ne pouvons plus renvoyer l'enfant... Après avoir fait les traitements qui sont sur l'enfant,

nous le renvoyons à ses parents ; » (lettre du 8 mai 1990).

Alors le 26 mai à Houéto, Emmanuel sera absent, il ne sera pas baptisé avec ses camarades... il sera féticheur !...

Son frère et quatre de ses cousins, tous catéchumènes, âgés de 12 à 18 ans, menacés eux aussi d'être enfermés au couvent ont réussi à passer à travers les mailles du filet et se sont réfugiés à la mission de Calavi le 2 mai.

Les premiers baptêmes ont été fait à Calavi en 1885 ! voilà 105 ans ! Supporterons-nous encore longtemps de telles meurs d'un autre âge dans un pays qui a choisi la DEMOCRATIE, la LIBERTÉ, le respect des DROITS DE L'HOMME ?

Père Denys Bellut
Curé de Calavi

LES DEVOIRS

(suite de la première page)

si, l'harmonie d'un groupe réclame-t-elle la reconnaissance et l'accomplissement des droits et des devoirs. Mais en outre chacun est appelé à concourir généreusement à l'avènement d'un ordre collectif qui satisfasse toujours plus largement aux droits et aux obligations.

Ainsi, il ne suffit pas de reconnaître et de respecter le droit de l'homme aux moyens d'existence ; il faut s'employer, chacun selon ses forces, à les lui procurer en suffisance.

La vie en société ne doit pas seulement assurer l'ordre ; elle doit apporter des avantages à ses membres. Cela suppose la reconnaissance et le respect des droits et devoirs, mais cela demande de plus la collaboration de tous selon les multiples modalités que le développement actuel de la civilisation rend possibles, désirables ou nécessaires.

AVEC LE SENS DES RESPONSABILITÉS

La dignité de la personne humaine exige que chacun agisse suivant une détermination consciente et libre. Dans la vie de société, c'est surtout de décisions personnelles qu'il faut attendre le respect des droits, l'accomplissement des obligations, la coopération à une foule d'activités. L'individu devra y être mu par conviction personnelle, de sa propre initiative, par son sens des responsabilités, et non sous l'effet de contraintes ou de pressions extérieures.

Une société fondée uniquement sur des rapports de forces n'aurait rien d'humain : elle comprimerait nécessairement la liberté des hommes, au lieu d'aider et d'encourager celle-ci à se développer et à se perfectionner.

VIVRE ENSEMBLE DANS LA VÉRITÉ, LA JUSTICE, L'AMOUR, LA LIBERTÉ

Voilà pourquoi une société n'est dûment ordonnée, bienfaisante, respectueuse de la personne humaine, que si

elle se fonde sur la vérité, selon l'avertissement de saint Paul : « Rejetez donc le mensonge ; que chacun de vous dise la vérité à son prochain, car nous sommes membres les uns des autres. » Cela suppose que soient sincèrement reconnus les droits et les devoirs mutuels. Cette société doit, en outre, reposer sur la justice, c'est-à-dire sur le respect effectif de ces droits et sur l'accomplissement loyal de ces devoirs ; elle doit être vivifiée par l'amour, attitude d'âme qui fait éprouver à chacun comme siens les besoins d'autrui, lui fait partager ses propres biens et incite à un échange toujours plus intense dans le domaine des valeurs spirituelles. Cette société, enfin, doit se réaliser dans la liberté, c'est-à-dire de la façon qui convient à des êtres raisonnables, faits pour assurer la responsabilité de leurs actes.

La vie en société, vénérables frères et chers fils, doit être considérée avant tout comme une réalité d'ordre spirituel. Elle est, en effet, échange de connaissances dans la lumière de la vérité, exercice de droits et accomplissement de devoirs ; émulation dans la recherche du bien moral ; communion dans la noble jouissance du beau en toutes ses expressions légitimes ; disposition permanente à communiquer à autrui le meilleur de soi-même et aspiration commune à un constant enrichissement spirituel. Telles sont les valeurs qui doivent animer et orienter toutes choses : activité culturelle, vie économique, organisation sociale, mouvements et régimes politiques, législation et toute autre expression de la vie sociale dans sa continuelle évolution.

DIEU, FONDAMENT OBJECTIF DE L'ORDRE MORAL

L'ordre propre aux communautés humaines est d'essence morale. En effet, c'est un ordre qui a pour base la vérité, qui se réalise dans la justice, qui demande à être vivifié par l'amour et qui trouve dans la liberté un équilibre sans cesse rétabli et toujours plus humain.

Cet ordre moral — universel, absolu et immuable dans ses principes — a son fondement objectif dans le vrai

Dieu transcendant et personnel, Vérité première et Souverain Bien, source la plus profonde de vitalité pour une société ordonnée, féconde et conforme à la dignité des personnes qui la composent. Saint Thomas d'Aquin s'exprime clairement à ce sujet : « La volonté humaine a pour règle et pour mesure de son degré de bonté la raison de l'homme ; celle-ci tient son autorité de la loi éternelle, qui n'est autre que la raison divine... Ainsi, c'est bien clair, la bonté du vouloir humain dépend bien plus de la loi éternelle que de la raison humaine. »

SIGNE DES TEMPS

Trois traits caractérisent notre époque.

D'abord la promotion économique et sociale des classes laborieuses. Celles-ci ont, en premier lieu, concentré leur effort dans la revendication de droits surtout économiques et sociaux ; puis elles ont élargi cet effort au plan politique ; enfin au droit de participer dans les formes appropriées aux biens de la culture. Aujourd'hui, chez les travailleurs de tous les pays, l'exigence est vivement sentie d'être considérés et traités non comme des êtres sans raison ni liberté, dont on use à son gré, mais comme des personnes, dans tous les secteurs de la vie collective : secteur économique-social, culturel et politique.

Une seconde constatation s'impose à tout observateur : l'entrée de la femme dans la vie publique, plus rapide peut-être dans les peuples de civilisation chrétienne ; plus lente, mais de façon toujours ample, au sein des autres traditions ou cultures. De plus en plus consciente de sa dignité humaine, la femme n'admet plus d'être considérée comme un instrument ; elle exige qu'on la traite comme une personne aussi bien au foyer que dans la vie publique.

Enfin l'humanité, par rapport à un passé récent, présente une organisation sociale et politique profondément transformée. Plus de peuples dominateurs et de peuples dominés : toutes les nations

ont constitué ou constituent des communautés politiques indépendantes.

Les hommes de tout pays et continent sont aujourd'hui citoyens d'un État autonome et indépendant, ou ils sont sur le point de l'être. Personne ne veut être soumis à des pouvoirs politiques étrangers à sa communauté ou à son groupe ethnique. On assiste, chez beaucoup, à la disparition du complexe d'infériorité qui a régné pendant des siècles et des millénaires ; chez d'autres, s'atténue et tend à disparaître, au contraire, le complexe de supériorité, issu de privilèges économiques et sociaux, du sexe ou de la situation politique.

Maintenant, en effet, s'est propagée largement l'idée de l'égalité naturelle de tous les hommes. Aussi, du moins en théorie, ne trouve-t-on plus de justification aux discriminations raciales. Voilà qui représente une étape importante sur la route conduisant à une communauté humaine établie sur la base des principes que nous avons rappelés. Maintenant, à mesure que l'homme devient conscient de ses droits, germe comme nécessairement en lui la conscience d'obligations correspondantes : ses propres droits, c'est avant tout comme autant d'expressions de sa dignité qu'il devra les faire valoir, et à tous les autres incombera l'obligation de reconnaître ces droits et de les respecter.

Et une fois que les normes de la vie collective se formulent en termes de droits et de devoirs, les hommes s'ouvrent aux valeurs spirituelles et comprennent ce qu'est la vérité, la justice, l'amour, la liberté ; ils se rendent compte qu'ils appartiennent à une société de cet ordre. Davantage : ils sont portés à mieux connaître le Dieu véritable, transcendant et personnel. Alors leurs rapports avec Dieu leur apparaissent comme le fond même de la vie, de la vie intime vécue au secret de l'âme et de celle qu'ils mènent en communauté avec les autres.

Jean XXIII
Encyclique
PACEM IN TERRIS
du 11 avril 1963

LA DIPLOMATIE BENINOISE

(Suite de la page 4)

je cite : « Le diplomate de carrière est souvent perçu comme un cadre peu enclin à l'ardeur révolutionnaire. On doit par conséquent lui inculquer une formation patriotique et idéologique selon les directives et les méthodes mises en œuvre par le Ministère ou le Département chargé de l'orientation nationale. Des diplomates de carrière ont été même expulsés dans l'enseignement ou tout simplement à l'extérieur du territoire national. D'autres agents non diplomates mais estimés révolutionnaires sont de temps à autre affectés au Ministère des Affaires Etrangères pour y occuper le plus souvent des postes de direction. Si parmi ces agents affectés au MAEC certains ont fait montre d'une courtoisie et d'une probité intellectuelle admirables, d'autres par contre s'y considéraient comme en mission révolutionnaire commandée contre des « réactionnaires et agents patentés de l'impérialisme ». Cette animosité entre collaborateurs était plus marquée dans nos représentations diplomatiques où les agissements de nombre de chefs de mission et de collaborateurs avoisinaient bien souvent le terrorisme moral ».

Aujourd'hui encore, en attendant les grands changements annoncés pour bientôt, le Ministère des Affaires étrangères offre un spectacle des plus effarants et des plus scandaleux : pendant que les autres pays continuent de nous envier pour la qualité de nos cadres, des diplomates de carrière formés à grands frais, des Ministres plénipotentiaires possédant une riche expérience, et se trouvant à deux pas de retraite sont parqués dans un réduit servant de bureau, exposés à la vue de tous les visiteurs et se rongent les freins à longueur de journée. Certains excédés et las d'attendre sont allés se chercher à faire à l'extérieur le beau gâchis !

Le cas de notre Ministère a fait l'objet de toutes sortes de conjectures et des rumeurs les plus diverses ont laissé placer le doute sur la forfaiture et sur l'identité de ses auteurs.

Dans cette situation, on ne peut non plus passer sous silence la part des règlements de vieux comptes datant des années d'université ou l'immaturité des débats d'idées a conduit à des bagarres entre étudiants et engendré des rançunes vivaces. Faisons un peu d'histoire car les vraies causes du traumatisme subi par la corporation des diplomates béninois remontent à 30 années en arrière.

Ceux qui ont fait l'université de Dakar dans les années 60 à 64 se souviennent sans doute des contestations nées au sein de l'Union Générale des Etudiants d'Afrique Occidentale (UGEAO) et qui ont conduit à une scission au sein du mouvement étudiant. Ce qui était contesté, c'était le mode de pensée monolithique qu'on tentait d'imposer dans un milieu intellectuel que devaient caractériser plutôt la richesse et la diversité des opinions. Par ailleurs, quelques-uns d'entre nous n'acceptaient plus de n'être que des pions à déplacer pour aller manifester à temps et à contretemps pour des causes dont le bien fondé ne leur apparaissait pas toujours clairement. On

avait remarqué également que lors de telles manifestations dégénéraient en affrontements avec les forces de l'ordre, seuls les naïfs que nous étions essayaient de résister à l'assaut des paras sénégalais et beaucoup se retrouvaient à l'hôpital blessés par les crosses ou les baïonnettes. Je me souviens toujours avec frayeur de cette grenade qui a atterri à quelques pas de moi ainsi que de cette baïonnette qui a manqué de m'étriper et qui n'a laissé finalement que deux trous béants dans le beau polo que je venais d'acheter sur le bateau qui m'avait emmené de Cotonou à Dakar. Par contre, les dirigeants quant à eux, avaient pour stratagème de disparaître sous les étalages des vendeuses du marché Sandaga et attendaient tranquillement l'apaisement pour réapparaitre frais et dispos. C'est exactement ce qui s'était passé lors des manifestations de protestations contre l'assassinat de Patrice Lumumba au début de l'année 1961. On se rappellera aussi qu'un peu plus tard, le Président Maga était en visite d'Etat au Sénégal et que certains militants de l'UGEAO s'étaient infiltrés dans le cortège pour le conspuer et pour glisser des tracts dans ses bagages. Ils ignoraient sans doute que ce faisant, ils avilissaient plutôt notre pays que la personne du Président.

On ne nous a jamais pardonné d'avoir eu à désapprouver certains des comportements qui avaient cours à l'époque au sein du mouvement étudiant. Très rapidement la discussion fit place à la violence. En 1963, je serai agressé et blessé grièvement en plein midi dans l'enceinte de la cité universitaire. L'affaire passera en jugement et mes agresseurs seront condamnés à trois mois de prison avec sursis. Imaginez alors ce qui arrive lorsque douze ans plus tard ces mêmes agresseurs et leurs commanditaires s'accaparent du pouvoir au pays. Les apparatchiks n'allaient surtout pas rater l'occasion de distiller leur vengeance ! Et c'est ainsi que je suis celui à cause de qui tous les malheurs se sont abattus sur le Ministère des Affaires Etrangères à partir de 1975.

Nous avons été exclus du MAEC et la soi-disant révolutionnarisation de la diplomatie s'est poursuivie pour culminer en 1976 avec la nomination du premier contingent de diplomates dits de type nouveau. Ils avaient eu pour mission d'aller faire l'apologie de la révolution à l'étranger. Ils avaient pour bréviaire, une charte de la diplomatie nouvelle, véritable recueil de recettes pour chasser les sorciers. C'est de cette époque que datent les vagues de délations, les campagnes systématiques de dénigrement de tous les Béninois de l'étranger qui n'avaient pas embrassé la trompette de la révolution. Des cadres de nos Ambassades seront amenés à abandonner leurs postes et on les poursuivra de la hargne révolutionnaire au point de les empêcher d'aller chercher ailleurs leur gagne-pain. Il y a eu des cas où certains de nos collègues à l'étranger en étaient littéralement réduits à la mendicité pour subvenir aux besoins de leur famille. A New York comme à Paris, le diplomate béninois était de-

venu un véritable loup pour ses compatriotes. L'ambiance de travail dans les Ambassades était essentiellement caractérisée par la méfiance et la surveillance. Un de nos collègues a été déclaré exilé volontaire parce qu'un rapport de l'Ambassade a fait état de sa participation aux obsèques de compatriotes béninois qui auraient été fichés comme des anti-révolutionnaires.

« Toute maison divisée contre elle-même sera détruite ». La forfaiture perpétrée contre le corps des diplomates n'a pas été possible sans la complicité et la cupidité de certains d'entre nous. Le simple fait que ces bouleversements aient pu avoir lieu sans la moindre réaction de nos collègues ne nous accuse-t-il pas ?

Cela doit nous faire réfléchir. Car avec l'apathie et l'indifférence que l'on observe dans notre maison, imaginez un peu ce qui serait advenu de ceux qui ont été envoyés à la Conférence Nationale des Forces Vives pour défendre les thèses du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Dans les conditions actuelles où l'esprit de corps de notre coopération s'est totalement émoussé et où chacun se contente de sauver sa tête, imaginez un peu ce qui serait arrivé à nos délégués à la Conférence Nationale, si les résultats de celle-ci avaient été autres que ceux qui ont enclenché le processus du renouveau démocratique ! Car au moment où nous nous faisons entendre dans les débats de la Conférence, à la radio et à la télévision, il n'était pas du tout évident que la partie allait être gagnée.

Imaginez un peu le sort qui serait fait à ceux de nos collègues qui se sont affichés au PLM Aléjo en votant ostensiblement debout et à main levée contre toutes les tentatives de récupération et les manœuvres de sabotage de la Conférence Nationale ; car en ce moment là bien malin qui pouvait préjuger de l'issue heureuse de ces assises !

Ce bilan critique serait incomplet sans quelques illustrations des maux qui ont miné notre Département. Une fois que la magouille politique s'est installée dans notre diplomatie, les loups se sont mis à se manger entre eux. Le machiavélisme politique nous a fait perdre tous sens de la mesure au point que nous ne reculons devant aucune bassesse pour parvenir à nos fins. Nous nous torpillons entre collègues avec un cynisme inégalé. Nous en sommes arrivés à croire que pour se faire valoir, il faut nécessairement avilir et noircir le voisin. Ainsi lorsque nous assumons de nouvelles fonctions, nous nous croyons obligés de montrer au monde entier que le prédécesseur n'a rien fait de bon et que c'est maintenant seulement que le vrai travail commence !

Dans la même veine : Chef de mission, vous arrivez à votre Ambassade un matin et l'on vous tend un message de votre Ministre qui vous annonce l'envoi d'une Secrétaire que vous n'avez jamais demandée. Vous voilà bien piégé, car un personnel affecté de cette manière là a été cer-

tainement recommandé par un pont d'en-haut. C'est ce type de personnel qui vous crée les pires ennuis et qui déstabilise votre mission en constituant un réseau de renseignements et de colportages pour les apparatchiks. Dans un cadre administratif normal, une telle offre se décline, sans conséquence aucune pour vous. Mais dans le contexte politique que nous avons connu, il fallait avoir les reins solides et de puissants soutiens pour oser refuser le cadeau empoisonné. Sinon, on n'a plus qu'à se résigner. On en fait son deuil et on se console en se disant que le danger perçu est à moitié évité.

Ne parlons pas du style autocratique de direction et de gestion, de l'arbitraire des affectations et des rappels, de l'absence totale de dialogue, de communication et de transparence entre l'autorité du Ministère et les différents acteurs de la diplomatie.

Autre tare de cette diplomatie, c'est la hiérarchie bafouée. Le mérite et l'expérience n'étant plus considérés comme des valeurs sûres, chacun s'arrange à sa manière, jouant du coude, pour se positionner le plus haut possible, sans le moindre état d'âme ! La confusion politique aidant, tous les moyens sont bons pour parvenir à ses fins, depuis les protections des parains du Bureau Politique jusqu'aux entremises intéressées d'hommes d'affaires peu scrupuleux et pas recommandables en passant par les intentions occultes de quelques prêtres du vaudou sinon des Djins de C.éd.

A cause du caractère incongru de la diplomatie dite de type nouveau, notre pays jadis quartier latin de l'Afrique, est devenu bémol et débile. Nos cadres les plus valables sont boudés et ce n'est pas un hasard si de 1982 à 1987, nos meilleurs candidats sont passés à côté des postes internationaux aussi importants que la Direction Générale du Bureau International du Travail (BIT), le Secrétariat général de l'UIT, la Présidence de la BAD et la Direction Générale de la FAO. Et comme pour donner raison à ceux qui ne voulaient pas de nous, notre gouvernement va tout bonnement s'opposer à la nomination de son ressortissant à un organisme aussi important que le PNUD encouragé en cela par les appréciations négatives de nos propres représentations.

Somme toute, nous avons contribué nous-mêmes à livrer notre corporation pieds et poings liés aux manœuvres politiciennes et les éléments extérieurs qu'on y a introduits ont fini de la déconsidérer. Nous avons tous en mémoire la fameuse prestation de cet Ambassadeur (paix à son âme !), l'Infirmier de son Etat, qui sans attendre des instructions, est allé confirmer aux Autorités de sa juridiction une information qui s'est avérée par la suite n'être rien d'autre qu'un canular capté sur les ondes de la radio. C'était la fameuse histoire du Président de la République qui aurait de nos jours s'appeler Ahmed Kérékou après une visite en Libye !

On peut difficilement passer sous silence l'usage frauduleux que certains autres ont fait du passeport

(Lire la suite à la page 11)

THEORIES ET PRATIQUES DE LA DEMOCRATIE

(Suite de la page 7)

peuple une collaboration plus effective, de caractère juridique, aux actes des représentants. Autrement dit, la démocratie semi-directe se caractérise par la présence dans un régime représentatif de procédures permettant au peuple d'intervenir directement dans l'activité législative et gouvernementale. Elle vise à rendre la démocratie plus effective en donnant aux citoyens un pouvoir de statuer, que ne leur reconnaît pas le régime représentatif qui limite leur intervention à la seule élection des représentants.

Le gouvernement semi-direct s'affirme essentiellement sous une quadruple forme : l'initiative populaire, le veto populaire, le référendum, la révocation populaire.

L'initiative populaire est une technique qui permet au peuple d'obliger le Parlement à légiférer sur une matière déterminée. Il suffit, dans le cadre de l'initiative populaire, qu'un projet de loi soit signé d'un nombre déterminé de citoyens pour que l'Assemblée élue soit juridiquement obligée de le discuter. En Espagne, aux termes de la constitution de 1978, l'initiative législative est subordonnée à 500.000 demandes. En Suisse, terre d'origine de la démocratie semi-directe, l'initiative populaire, facultative en matière législative, est organisée à la demande de 50.000 citoyens ou de huit cantons ; elle intervient en matière de révision constitutionnelle à la demande de 100.000 citoyens.

Il existe deux variétés d'initiative populaire. Il y a d'abord l'initiative formulée dans laquelle le peuple présente à l'organe attributaire de la fonction législative un projet de loi rédigé en articles. Il y a également l'initiative non formulée qui se présente sous la forme d'une motion dans laquelle le peuple invite l'Assemblée à légiférer sur une matière déterminée.

Le veto populaire est une possibilité pour le peuple, sur pétition formulée dans un certain délai par un nombre déterminé de citoyens, d'opposer son refus à une loi régulièrement votée par le Parlement mais non encore exécutoire. A défaut d'opposition dans le délai imparti, la loi entre en vigueur. Ainsi, le Parlement peut voter une loi supprimant la peine de mort. Mais, cette loi ne devient exécutoire que si dans un délai de trois mois, le peuple à la demande de certains citoyens, ne demande son abrogation. Le veto populaire appelé également référendum abrogatoire est très développé en Italie où il est mis en œuvre à l'initiative de 500.000 électeurs ou de cinq conseils régionaux. L'Italie ayant, selon les statistiques de 1987, 45.583.499 électeurs inscrits, il est reconnu à peine 1/100ème du corps électoral le droit de déclencher la contestation d'une loi votée par les représentants du peuple ; par ce mécanisme, le peuple peut, à chaque instant, vérifier la conformité des actes de ses représentants avec sa propre volonté souveraine.

Avec le référendum, le peuple est directement associé au pouvoir de décision. En effet, dans l'hypothèse du référendum, le Parlement élabore la loi, mais celle-ci ne devient juridiquement parfaite et obligatoire qu'après son acceptation par le peuple qui se prononce sur le texte qui lui est soumis par oui ou par non. Ainsi, avec le référendum, le vote du peuple est nécessaire pour la perfection juridique de la loi, tandis qu'avec le veto populaire, le vote du peuple n'est pas toujours nécessaire et passé un certain délai, il ne se conçoit même pas.

Le référendum, connu en Suisse davantage sous le nom de plébiscite, lequel est en France un mécanisme par lequel le peuple affirme sa confiance à un homme — est susceptible de plusieurs applications.

Une première diversité provient du moment où intervient le référendum dans l'élaboration de la loi. On distingue, ainsi, le référendum post-législatif qui se manifeste après le vote de la loi par l'Assemblée et le référendum antérieur qui intervient avant le vote de la loi. Ce type de référendum permet aux citoyens de se prononcer sur le principe même d'une loi avant que l'Assemblée ne légifère. Une deuxième diversité



résulte des matières auxquelles s'applique le référendum ; ce qui donne, d'une part, le référendum constituant qui joue pour l'établissement des lois constitutionnelles, d'autre part, le référendum législatif qui intervient pour l'approbation des lois ordinaires. Une troisième variété découle de la force juridique attachée à l'expression de la volonté populaire. A cet égard, on distingue tantôt le référendum obligatoire par lequel l'opinion émise par le peuple lie juridiquement le Parlement, tantôt le référendum consultatif dont le résultat n'a pour le Parlement que la valeur juridique d'un simple avis. Enfin, au regard de l'autorité habilitée à décider de la mise en œuvre du référendum, on peut différencier le référendum obligatoire du référendum facultatif.

Enfin, le dernier mécanisme de la démocratie semi-directe, est la révocation populaire, appelée également aux Etats-Unis « recall ». Cette procédure permet au corps électoral de mettre prématurément fin, soit individuellement soit collectivement, au mandat de certains élus dont le comportement a cessé de satisfaire leurs électeurs. En République Populaire du Congo, l'article 57 de la Constitution de 1979 prévoit le rappel du député à l'Assemblée Nationale populaire par ses électeurs. Ce rappel conformément à l'article 62 de la loi N° 23-80 du 10 octobre 1980 portant règlement intérieur de ladite Assemblée, est demandé par voie de pétition signée par 100 électeurs au moins et adressée au Président de l'Assemblée avec mention détaillée de tous les faits et actes reprochés au député.

Comme l'observaient déjà Joseph-Barthélemy et Paul Duez en 1933, il est légitime de reconnaître qu'aujourd'hui, la raison et la pression des faits s'accroissent pour décider que l'idéal démocratique est une nécessité. Dès lors, le gouvernement « doit être organisé de telle sorte qu'autant que possible, les gouvernés soient en même temps les gouvernants ; il faut alors que le plus grand nombre possible de gouvernés participent le plus directement possible à l'exercice du pouvoir ».

La démocratie est une exigence de la raison. Il est partout admis que le pouvoir n'existe et ne s'exerce que dans l'intérêt de tous les membres composant l'Etat. Ainsi, même les régimes les plus autoritaires affirment ne rechercher que le bonheur du Peuple. Or, ce qui est établi dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire pour le peuple doit être réglé par tous, c'est-à-dire par le peuple. Pour que le pouvoir s'exerce dans l'intérêt du peuple, il importe que le peuple désigne en toute liberté les gouvernants et leur indique tout aussi librement la manière dont il entend être gouverné. Par ailleurs, la maturité des peuples est telle aujourd'hui que, nulle part, aucun gouvernement ne peut s'exercer pendant un temps prolongé sans le consentement, même tacite, du peuple. Comme le démontre l'effondrement des dictatures tant civiles que militaires, il est évident que le simple régime

de la force peut s'imposer pour un temps, mais il ne saurait durer sans se démocratiser. Ainsi s'explique l'irrésistible poussée démocratique qui emporte les uns après les autres les régimes totalitaires d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique Latine. Mais, la démocratie ne peut s'épanouir que dans un environnement libéral qui favorise l'éducation à la démocratie. Autrement dit, la démocratie doit être aussi une démodopédie. Cette éducation ne peut se faire qu'à deux conditions.

Il faut, d'abord, une certaine habitude de la liberté. Si la liberté suppose au préalable une certaine éducation du peuple, l'éducation de la liberté ne peut se faire que dans la liberté. Pour être sage, un peuple doit avoir été longtemps libre. Il importe, ensuite, que l'élite intellectuelle de la Nation s'emploie à la diffusion dans le corps social de l'idée démocratique, car comme l'affirmait Durkheim, la loi morale ne sort pas du peuple, elle vient d'une élite qui sait l'imposer au peuple par la persuasion.

En définitive, prenant en compte l'importance que les peuples accordent à la liberté, la démocratie doit être définie avec le doyen Constantin Georgopoulos comme un régime fondé sur le gouvernement en liberté du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Théodore HOLO

LE TOURISME A L'HONNEUR DANS LOMÉ IV

1990 a été déclaré Année européenne du tourisme. Elle marque aussi le début de la quatrième Convention de Lomé (1990-2000) qui prend désormais en compte le tourisme comme une ressource importante pour les économies du Tiers monde. Les dépenses communautaires en matière de coopération touristique représentent à peine 1 % de l'aide de la CEE aux pays ACP.

Il est vrai que nombre de ces derniers ont vu leurs ressources naturelles en sites, flore, faune, mais aussi traditions culturelles, exploitées par le secteur privé. Et, une dizaine de pays ACP tirent plus de 30 % de leurs recettes d'exportation de leur industrie touristique. Il s'agit surtout d'Iles, Caraïbes surtout, mais aussi Seychelles. Une autre dizaine, dont le Burundi, la Gambie, le Kenya, le Rwanda ou le Togo parviennent dans la tranche 10-20 %. Bénin, le Bénin, le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, la Tanzanie, Trinidad aux font entre 3 et 10 % de leurs recettes extérieures grâce au tourisme. Reste que par rapport aux conventions précédentes, Lomé IV a pris des dispositions spéciales reconnaissant l'importance réelle du tourisme et visant à l'intégrer à la vie sociale, culturelle et économique des populations. Ces dispositions prévoient quatre volets. D'abord, il s'agit de mettre en valeur les ressources humaines par la formation continue (dans les secteurs public et privé), par la création et le développement de centres de promotion touristique, mais aussi par une action spécifique auprès des populations concernées. Il faut également concevoir ou peaufiner des produits touristiques intégrant l'environnement artisanal avec la production d'objets à caractère culturel. La CEE envisage également d'apporter son assistance à la réalisation d'objectifs aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'à des activités promotionnelles (brochures, films, etc.). Enfin, un dernier volet prévoit la mise en place d'outils d'information et de données statistiques visant à évaluer l'impact socio-économique de l'industrie touristique et sa complémentarité avec les autres secteurs.

SAUVETAGE ECONOMIQUE

M. MICHEL CAMDESSUS, DIRECTEUR GENERAL DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI), AFFIRME, DANS UNE INTERVIEW A « LA CROIX L'EVENEMENT », QUE LA DEMOCRATIE FACILITERA L'ASSAINISSEMENT DES ECONOMIES DU CONTINENT NOIR.



M. Michel Camdessus : « Je m'inscris en faux contre ceux qui suggèrent que la démocratie est un régime politique pour lequel l'Afrique ne serait pas mûre... » (Photo G. Bazzignac/Gamma).

LA DEMOCRATIE PEUT AIDER L'AFRIQUE

Pourquoi mettez-vous en avant, depuis quelques mois, la nécessité d'une plus grande démocratisation en Afrique comme condition à une plus grande efficacité des réformes économiques ?

Michel Camdessus : D'abord parce que j'aime bien dire ce que je pense. Ensuite, pour des raisons plus profondes. Je m'inscris en faux contre ceux qui suggèrent que la démocratie est un régime politique pour lequel l'Afrique ne serait pas mûre, qu'elle rendrait difficile les réformes économiques, qu'elle favoriserait la démagogie. Evidemment, le Fonds monétaire international (FMI) est une organisation technique qui n'a pas à porter un jugement sur les structures politiques des États mais essaie de les aider hic et nunc à améliorer leurs économies et les conditions de vie de leurs peuples.

C'est un fait : la nature des régimes politiques, la façon dont ils favorisent ou non un large dialogue, est une condition très importante du succès ou des faiblesses des politiques économiques. Plus les crises sont profondes, plus la nécessité de dégager un consensus national est grande, et donc plus des structures démocratiques peuvent faciliter les choses. C'est le cas en Afrique puisque ce continent a besoin de retrouver le chemin d'une croissance de haute qualité - elle doit tenir compte des problèmes d'environnement, de pauvreté, etc. - qui implique des réformes économiques très profondes.

L'évolution de la Côte-d'Ivoire, du Gabon, du Bénin, etc., est donc bienvenue. Je rappelle à tous ceux qui se méfieraient de la démocratie en Afrique que le Sénégal par exemple a poussé très loin ses réformes économiques dans un régime démocratique.

- Quel jugement portez-vous sur l'attitude du président ivoirien Houphouët-Boigny, qui reporte sine die les réductions de salaires de ses fonctionnaires, et sur celle du président zairais Mobutu qui a annoncé une hausse moyenne de 55 % des traitements de sa fonction publique, le 1^{er} mai ? Ces décisions vont à l'encontre des recommandations du FMI sur la réduction des dépenses publiques des pays débiteurs...

- Nous avons des conversations en ce moment avec ces deux pays. Je me garderai donc de rentrer dans le détail, surtout à propos du Zaïre avec lequel nous sommes moins avancés.

En Côte-d'Ivoire, la principale faiblesse des mesures envisagées était de n'avoir pas été expliquées convenablement à l'opinion publique. La nécessité de faire des sacrifices n'ayant pas été comprise, des troubles graves ont rendu les réformes impossibles. Le gouvernement ivoirien n'a pas abandonné pour autant ses intentions. Nous sommes sur le point de signer avec lui un programme d'ajustement économique en profondeur qui sera, cette fois-ci,

je l'espère, mieux expliqué, mieux compris et pourra être réalisé.

Pourtant, il était sage de suspendre l'application de ces mesures. Mais, il est encore plus sage de repartir, sans tarder, d'un bon pied parce que la nécessité de réduire les dépenses publiques pour permettre à ce pays de croire apparaît inéluctable à tous les amis de la Côte-d'Ivoire.

- Face aux infractions des pays africains à l'orthodoxie financière, pensez-vous changer la politique du FMI ? Une « prime financière » aux États qui se démocratisent est-elle envisageable ?

- Les faits sont là. Ils s'imposent à nous. Les mesures d'assainissement doivent être prises même si on peut chercher à s'adapter aux réalités, se donner le temps d'expliquer les efforts indispensables aux opinions publiques. Le FMI ne changera pas sa stratégie à cet égard. Néanmoins, devant l'ampleur des crises, les réformes devront être plus profondes et le soutien international plus important. Si nous devons infléchir notre attitude, c'est dans ce sens-là. Nous modifions notre soutien en fonction du besoin propre du pays, de la qualité et de l'ampleur de son effort. Nous demandons à la communauté internationale d'en faire autant.

En revanche, il est hors de question d'inclure le pluralisme et la démocratisation parmi les critères d'octroi de nos concours financiers. Nous prenons en compte uniquement des critères économiques et financiers.

- Le FMI a-t-il l'intention, et surtout les moyens, de contraindre enfin les dirigeants africains à moins s'adonner à la corruption, l'un des fléaux essentiels de l'Afrique ?

- La corruption est un fléau de ce continent, mais il n'en a pas le monopole. La corruption existe partout. Ce ne serait pas rendre un bon service que donner une image excessive et inexacte de la corruption des dirigeants africains.

Ceci dit, nous n'avons ni les moyens ni le mandat de mettre un incorruptible du FMI derrière chaque chef d'Etat ou chaque fonctionnaire africain. Nous pouvons cependant contribuer à attaquer ce problème à sa racine car la corruption ne vient pas de la pauvreté mais d'un rôle excessif dévolu à l'Etat et au service public en général. Partout où une procédure de trop existe, les chances de l'arbitraire et de la corruption s'accroissent. Donc chaque fois que nous travaillons à ramener l'Etat à ses missions essentielles, nous réduisons le champ où la corruption peut se développer.

Par ailleurs, partout où la démocratie, le contrôle des citoyens, les contre-pouvoirs se développent, la corruption peut reculer.

Enfin, si grâce à la démocratie, une vision collective de l'avenir de l'Afrique se dégage, si les peuples se mobilisent pour leur développement,

la corruption reculera. Je suis donc optimiste.

- Parallèlement à vos appels en faveur de politiques économiques plus rigoureuses des gouvernements africains, vous demandez aux créanciers étrangers d'être plus généreux pour réduire le fardeau de la dette. N'est-ce pas prendre le risque de donner encore sans garantie ?

- Il ne faut pas avoir peur de recommander des concours publics lorsqu'ils s'appliquent à des programmes sérieux, approfondis, gérés par des gouvernements déterminés et résolus à expliquer à leur peuple le sens de cet effort.

Dans la mesure où ces réformes ouvrent des perspectives de croissance dans les pays en difficultés, il faut leur donner toutes leurs chances, leur assurer un soutien accru de la communauté internationale. Prenons le cas des pays à revenu intermédiaire dont la dette est très largement publique (le Congo par exemple) : les gouvernements créanciers devraient accepter d'aller plus loin. Dans certains cas, la charge de la dette est telle que ces pays « intermédiaires » ne pourront croire s'ils ne bénéficient pas d'un effort exceptionnel d'allègement de la dette publique, au moins pendant la période critique de trois ou quatre ans où ils mettent en place leurs programmes d'ajustement.

- L'augmentation de 50 % des ressources du FMI - et non pas de 100 % comme vous le désiriez au départ - vous permettra-t-elle à la fois de répondre aux besoins de l'Afrique, de l'Amérique latine et des pays de l'Est ?

- Les 60 milliards de dollars supplémentaires dont nous allons disposer nous permettront d'appuyer, pendant les trois ans qui viennent, les pays qui s'engagent sérieusement dans des efforts crédibles de redressement. Néanmoins, si beaucoup de pays importants viennent avec de

bons programmes, nous devrons quand même emprunter un peu pour les financer.

Dans l'immédiat, l'essentiel est d'abord de convaincre les gouvernements que chaque fois qu'un programme de réformes est reporté, il est rendu plus difficile pour la période suivante.

- Actuellement, les besoins de capitaux vont croissant sur la planète, tandis que les sources d'épargne diminuent. Cette évolution risque-t-elle d'engendrer une nouvelle hausse des taux d'intérêt dommageable pour les entreprises et la croissance ?

- Depuis septembre dernier, les taux d'intérêt à long terme qui étaient déjà élevés ont grimpé de 1,5 point environ. Ce phénomène est parti de l'Europe car les marchés financiers ont compris que la réunification de l'Allemagne, l'évolution du centre de l'Europe, allaient accroître les besoins de capitaux pour consommer et investir dans cette partie du monde. Dans un univers où l'épargne est déjà insuffisante, ce qui explique le niveau élevé des taux d'intérêt depuis plusieurs années, le manque d'épargne s'accroît. Ceci peut être très grave si on ne réagit pas : l'inflation qui pourrait en découler risquerait d'étouffer la croissance.

Il faut un effort plus grand pour stimuler l'épargne partout et combattre le phénomène de « désépargne », c'est-à-dire les déficits budgétaires partout où ils sont excessifs, notamment aux Etats-Unis. Des résultats sont plus faciles à obtenir lorsqu'il s'agit de réduire ces déficits que lorsqu'il s'agit d'accroître l'épargne qui implique des changements de comportements et de structures fiscales ou autres. Peut-être faut-il un peu infléchir la stratégie de la communauté internationale en ce sens.

Recueilli par
Julia FICATIER
et Paulette PONS

(La Croix l'Événement
du mardi 15 mai 1990)

